



FOOT 93

Vendredi 22 Mars 2019

N°451

Opération 100 filles au Stade de France

Dans le cadre de l'opération « 100 filles au Stade de France », le District de la Seine-Saint-Denis de football est heureux d'inviter 100 féminines au Stade de France à l'occasion du match France / Islande ce lundi 25 mars 2019.

Un bon entraînement avant de supporter l'équipe de France Féminine pour la Coupe du Monde cet été !



infos District...infos District...infos

Informations générales

PAGE 2 à 5 : Infos District.

PAGES 6 à 8: Actions techniques.

PAGES 9 à 15 : Commission Sportive générale

PAGES 16 à 26: Commission Statuts et Règlement.

PAGE 26: Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

PAGE 27 : Informations Générales du District.

Élue de permanence

M. Ahmed HADEF sera à votre écoute durant ce week-end du 23 et 24 Mars 2019 au **06-69-25-92-93.**



Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- **Conditions de sécurité problématique dès l'accueil** (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- **Problèmes réglementaires** (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)
- **Anomalies diverses** (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Horaires du District

Lundi :	Fermé	➡	14h00/18h00
Mardi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Mercredi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Jeudi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Vendredi :	10h00/13h00		14h00/18h00



infos District...infos District...infos

Opération clubs 2ème étoile

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, les clubs auront alors à sélectionner leurs kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » qu'ils devront par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant **moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal** (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13** : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 filles licenciées de U6 à U13** : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr



Formation CFF2 Module U15 – 8 et 9 avril 2019 – Places disponibles

Nous vous informons que le District organise une Formation CFF2 Module U15 le 8 et 9 avril 2019.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le lien suivant: <https://district93foot.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier d'une réduction de 2 bons de 25 euros pour cette formation (3 bons pour les féminines)

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le service technique au 01-48-19-89-40

Coupes Départementales

Petit rappel :

La FMI est utilisée pour les Coupes 93 U11 et U13 (Garçons) à partir de cette saison.

Concernant les frais d'arbitrage pour la catégorie Seniors en Coupe (3 arbitres), ceux-ci sont à partager entre les deux clubs.



Challenge U11 IDF 2ème Tour

Le second tour du challenge U11 IDF aura lieu le samedi 30 mars 2019 sur plusieurs sites.

Le rendez-vous est fixé à 9h00 sur votre site d'accueil.

[Feuille de jonglerie](#)
[feuille de licence](#)

[Feuille de matchs 4 équipes](#)
[Organisation challenge U11 IDF 2ème Tour](#)
[REGLEMENT challenge U11 IDF 2T](#)

Formations et Certifications du mois d'AVRIL

Les formations et les certifications du mois d'avril sont en ligne.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire.

pour toutes informations veuillez contacter la Technique:

technique@district93foot.fff.fr

Tel: 01 48 19 89 40



[ÉVÉNEMENT] Concours d'entrée Section Sportive du Bourget

Née d'un mariage de cœur et de raison entre le collège Didier DAURAT et le FCBOURGET, la section sportive accueille, mercredi 3 avril prochain à 14h au stade du Bourget, les candidats pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Depuis 13 ans, le FCB et le collège Didier DAURAT proposent des conditions optimales d'accueil et de performance pour les jeunes bourgetins capables et désireux d'intégrer la section sportive. Grâce à un encadrement technique de qualité (Brevet d'Etat Foot, enseignants d'EPS + 1 volontaire), les enfants disposent de conditions idéales de travail, les mardis et mercredis matins. La mobilisation du collège et le soutien de la Ville permettent de maintenir les ingrédients nécessaires à la progression des jeunes (terrain synthétique + horaires spécifiquement aménagés).



L'accompagnement scolaire est un autre pilier fort de cette section sportive. Avec un contrôle des bulletins scolaires, le club et le collège affichent des critères de réussite autant éducatifs que sportifs. La journée de recrutement du 3 avril en est un parfait exemple.

Concours d'entrée du 3 avril, les critères incontournables :

- La présence d'un représentant légal sera obligatoire. L'enfant seul ne peut prétendre à intégrer la section sportive s'il n'est pas accompagné le mercredi 3 avril 2019,
- Un niveau de jeu suffisant: des tests techniques sont prévus,
- Avoir avec soi les derniers bulletins scolaires de l'année en cours.

Pour information, en 13 ans, 9 jeunes joueurs de la section ont pu intégrer des centres de formation de clubs professionnels.

Formation Arbitres Féminines

Le jeudi 14 et le vendredi 15 mars 2019, le District de la Seine-Saint-Denis de football, en partenariat avec le Collège République de Bobigny, a organisé une formation initiale d'arbitres 100% féminines.

Cette formation a permis à une trentaine de jeunes filles du Collège République de Bobigny de valider un diplôme officiel reconnu par la FFF.

Le District de la Seine-Saint-Denis de football espère croiser un jour ces jeunes arbitres sur nos terrains séquanodionysiens !



ACTIONS TECHNIQUES

(Avril / Mai 2019)

FORMATION DES CADRES

Les modules de formations se déroulent en club ou au siège du District.

Horaires des formations de 9h00 à 18h00 repas inclus.

Mars 2019

- Plus de sessions disponibles

Avril 2019

- Module gardien de but découvert le jeudi 1^{er} avril et le vendredi 2 avril : District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve: Reste 12 places
- Module U17/U19 le jeudi 11 avril et le vendredi 12 avril : *Stade Henri Barbusse, Allée Henri Barbusse, 93390 Clichy- sous-bois* : COMPLET
- Module U6/U7 le vendredi 12 et samedi 13 avril : District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. Reste 8 places
- Certification 1 2 3 le mardi 16 avril : (lieu à définir) : COMPLET
- Module U13 le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril : Stade Léo Lagrange, 20 avenue Anatole France, 93320 les Pavillons- sous-bois: COMPLET
- Module U9 le jeudi 25 avril et le vendredi 26 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve* : COMPLET
- Module sénior le lundi 29 avril et le mardi 30 avril : Stade Léo Lagrange, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 Epinay sur Seine : Reste 2 places

Mai 2019

- Module U11 le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai : District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. COMPLET.
- Certification 1 2 3 le mardi 7 mai : Stade Géo André, 124 rue Anatole France, 93120, La Courneuve. Reste 15 places.
- Module U15 le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai : Stade Gaston Bussière, 34 rue Gabriel Péri, 93270 Sevran. Reste 8 places.
- Module U9 le jeudi 16 mai et le vendredi 17 mai : District de la Seine-Saint-Denis, 65- 75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. COMPLET.
- Module U13 le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai : (lieu à définir). COMPLET

CERTIFICATION CFF1, 2 et 3 :

Pour la période d'octobre à décembre, seront uniquement organisées des certifications pour répondre aux obligations de diplômes des éducateurs dans les clubs. (*Règlement du Statut des Educateurs et Entraîneurs du football*).

Toutes les formations sont en ligne.

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2018/2019 comportant le cachet médical validé.
Pour les licences non visées par un médecin:
- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.
- Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (**délai de rigueur**), d'un montant de 70 euros, à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**
- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 25.
- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

- Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

BONS FORMATION EDUCATEURS:

- Modules de formations U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION DIRIGEANTS :

- Dans le cadre du parcours Fédéral, chaque licencié bénéficie de 2 bons de formation de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION ARBITRES :

- Chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. (Sous 3 conditions)
 - Le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€
 - L »IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative
 - Le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

PLATEAU FEMININ U11 ET U13 FUTSAL

Plateau Féminin U11 Futsal découverte le 1 juin 2019, Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, 93100 Montreuil- sous-bois.

FUTSAL

Plateau U6/U7 découverte futsal le 13 avril 2019. (Lieu à définir)



Commission Sportive Générale

15 Mars 2019

Réunion du 15 Mars 2019

Feuille de Match Informatisée

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

•

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis

Matches remis

Seniors

D1 Bourget Fc/Fc Romainville : 12/5/19
 D1 Sevrans Fc/Bourget Fc : 8/5/19
 D1 Stade de l'Est/As Bondy : 28/4/19
 D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Sc Dugny : 7/4/19
 D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Blanc Mesnil Sf 3 : 12/5/19
 D2 B As Paris/Montfermeil Fc 2 : 21/4/19
 D2 B Montfermeil Fc 2/As Paris : 8/5/19
 D2 B As Paris/Cosmos Fc : 12/5/19
 *D2 B Bagnolet/As Paris : date à fixer
 D2 B Usm Audonienne/As Paris : date à fixer
 D2 B As Paris/Bagnolet Fc : 28/4/19
 D3 A Sevrans Fc 2/Neuilly Plaisance Sports : 12/5/19
 D3 A Fc Coubronnais/Villemomble Sports 3 : 28/4/19
 D3 A Fc Coubronnais/Cs Berberes : 21/4/19
 D3 A As Paris 18/Fc Coubronnais : 12/5/19
 D3 A Neuilly Plaisance Sports/Sevrans Fc 2 : 28/4/19
 *D3 B Usm Gagny 2/Villepinte Fc 2 : date à fixer
 D4 A Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 12/5/19
 D4 B As Victory/Drancy Fc : 28/4/19
 D4 B As Victory/Neuilly Plaisance Sports 2 : 21/4/19
 D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Fc Aulnay 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 28/4/19
 D4 B Bourget Fc 2/Esd Montreuil 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Fa Le Raincy 2 : 21/4/19
 D4 B As Victory/Stade de l'Est 2 : 12/5/19
 D4 B Fc Aulnay 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Pierrefitte Fc 2 : 8/5/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Sport Rue Prévention : 12/5/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Entente Paris Gaëls Ai/Us Paris XI 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Ensemble Espoir et Développement : 28/4/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Ofc Couronnes 2 : 8/5/19
 D5 B Fc Coubronnais 2/Ca Romainville 2 : 21/4/19
 D5 B Fc Coubronnais 2/As Stains 93 2 : 28/4/19
 D5 B Fc Coubronnais 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 12/5/19
 D5 B Ca Romainville 2/Etoile Fc Bobigny : 28/4/19
 D5 B As Stains 93 2/Enfants de la Goutte d'Or 2 : 12/5/19

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

U19

D1 Romainville Fc/Sevran Fc : 21/3/19
D2 A Es Stains/Stade de l'Est : 28/4/19
D2 A Es Stains/Blanc Mesnil Sf : 12/5/19
D2 A Ofc Couronnes/Es Stains : 7/4/19
D2 B Tremblay Fc/Cosmos Fc : 7/4/19
*D2 B Uf Clichois/Tremblay Fc : date à fixer
D3 A Fc Coubronnois/Sc Dugny : 7/4/19
D3 A Fc Coubronnois/Cms Pantin : 12/5/19
D3 A Fc Coubronnois/Neuilly Plaisance Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/OI Montmartre Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/Bagnolet Fc : 21/4/19
D3 B Es Parisienne 2/OI Montmartre Sports : 7/4/19
*D3 B OI Pantin/Ass Noisienne : date à fixer
D3 B Fc Aulnay/As Paris : 7/4/19
D3 C As Paris/Es Parisienne 2 : 12/5/19
D3 C Fc Aulnay/As Paris : date à fixer

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Ja Drancy 3 : 21/4/19
D1 Bourget Fc/Usm Gagny : 7/4/19
*D2 A Blanc Mesnil Sf 2/Uf Clichois : date à fixer
*D2 B Fcm Aubervilliers 2/Fc Romainville : date à fixer
D2 B Sevran Fc/Fcm Aubervilliers 2 : 7/4/19
D3 A As Paris/OI Pantin : 12/5/19
D3 A As Paris/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/5/19
*D3 A As Paris/Tremblay Fc 2 : 21/4/19
D3 A As Paris/Espérance Paris 19è 2 : 28/4/19
D3 A Noisy le Grand Fc/As Paris : 7/4/19
D3 A Fc Drancy/Cosmos Fc : 7/4/19
D3 B Stade de l'Est/Ofc Couronnes 2 : 7/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Stade de l'Est : 12/5/19
D4 A Af Paris 18 2/Esc Paris 20è : 7/4/19
D4 A Fc Romainville 2/Af Paris 18 2 : 28/4/19
D4 B Fc Coubronnois/Rsc Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Fc Coubronnois/Fc Solitaires Paris Est 2 : 8/5/19
D4 B Fc Coubronnois/Enfants de la Goutte d'Or : 7/4/19
D4 D Es Stains 2/Ca Romainville : 7/4/19
D4 D As La Courneuve 2/Ofc Couronnes 3 : 10/3/19

U15

D1 Tremblay Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93 : 4/5/19
D1 Fc Livry Gargan/Uf Clichois : 20/4/19
D1 As Jeunesse Aubervilliers 2/Espérance Aulnaysienne : 30/3/19
D2 A Sevran Fc/Stade de l'Est : 4/5/19
D2 A Fc Villepinte/Stade de l'Est : 27/4/19

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

*D2 A Fc Romainville/Villepinte Fc : date à fixer
 *D2 A Villepinte Fc/Fc Romainville : date à fixer
 D2 A As La Courneuve/Villepinte Fc : 4/5/19
 D2 A Fc Les Lilas 2/Af Bobigny 2 : 27/4/19
 D2 B Bourget Fc/St Denis Us 2 : 4/5/19
 D3 A Espérance Aulnaysienne 2/Drancy Fc : 30/3/19
 D3 A Pierrefitte Fc/Villemomble Sports 2 : 4/5/19
 D3 B Vaujours Fc/Ofc Couronnes : 27/4/19
 D3 B Ofc Couronnes/Es Stains : 4/5/19
 D3 B Es Stains/Af Epinay 2 : 27/4/19
 D3 B Es Stains/Tremblay Fc 2 : 30/3/19
 D4 A Sevran Fc 2/Fc Les Lilas 3 : date à fixer
 D4 A As Paris/Es Parisienne 2 : 4/5/19
 D4 A As Paris/OI Pantin : 20/4/19
 D4 A As Paris/Sevran Fc 2 : 27/4/19
 D4 B Neuilly Plaisance Fc/Fc Romainville : 4/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/St Denis Us 4 : 30/3/19
 D4 C Fc Coubronnois/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 27/4/19
 D4 D Neuilly Plaisance Sports/Antillais Paris 19è : 30/3/19
 D4 D Ofc Couronnes 2/As Bondy 3 : 4/5/19
 D5 B Sc Dugny 2/Ca Romainville 2 : 30/3/19
 D5 C Bagnolet Fc 2/Championnet Sports : 13/4/19
 D5 C Ofc Couronnes 3/Championnet Sports : 4/5/19
 D5 D Montfermeil Fc 4/As La Courneuve 2 : 4/5/19

CDM

D1 Cs Villetaneuse/Romainville Fc : 7/4/19
 D2 Vaujours Fc/Sc Buttes Chaumont : 21/4/19
 D2 Fc Bondy/Championnet Sports : 28/4/19
 D2 Benfica Portugais Paris 19è 2/Csl Aulnay : 8/5/19
 D2 Haie Bertrand/Csl Aulnay : 12/5/19
 D2 Csl Aulnay/Bourget Fc : 21/4/19
 D2 Haie Bertrand/Noisy le Grand Fc : 28/4/19
 D2 Sc Buttes Chaumont/Csl Aulnay : 28/4/19

Anciens

D1 Csl Aulnay/As La Courneuve : 7/4/19
 D2 A Fc Coubronnois/Antillais de Paris 19è : 7/4/19
 D2 A Fc Coubronnois/Avd : 28/4/19
 D2 A Fc Coubronnois/Tremblay Fc 2 : 12/5/19
 D2 B Bourget Fc/OI Montmartre Sports : 7/4/19

Super Vétérans

Poule A Rsc Montreuil/Amicale Fc : 28/4/19
 Poule A Rsc Montreuil/St Denis Us : 12/5/19
 Poule A Sevran Fc/Bagnolet Fc : 12/5/19

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

Poule A Drancy Fc/Ja Drancy : 12/5/19
Poule B Sc Buttes Chaumont/Fc Livry Gargan : 20/3/19
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 12/5/19

55 ans

Blanc Mesnil Sf 2/Bagnolet Fc : 7/4/19
Es Stains/As La Courneuve : 28/4/19
Es Stains/Flamboyants de Villepinte : 12/5/19
Es Stains/Bagnolet Fc : 21/4/19

Futsal

D1

Sporting République/Drancy Futsal : 2/5/19
As La Courneuve 2/Es Parisienne : 23/3/19
Drancy Futsal/Ab St Denis : 23/3/19
As La Courneuve 2/Drancy United : 4/5/19
Karma Fsc Bobigny/Paris Lilas Futsal : 13/4/19
Ab St Denis/As La Courneuve 2 : 13/4/19
Drancy Futsal/Blanc Mesnil Sf : 13/4/19
Karma/Afc Ile St Denis : 23/3/19
Ab St Denis/Paris Lilas Futsal : 4/5/19
Drancy United/Ab St Denis : 27/5/19
Paris Lilas Futsal/Blanc Mesnil Sf : 27/4/19
Ab St Denis/Afc Ile St Denis : 11/5/19
Sporting République/Paris 18 Futsal : 28/3/19
Paris 18 Futsal/As La Courneuve 2 : 25/4/19
Paris 18 Futsal/Paris Lilas Futsal : 4/4/19

D2 A

Sport Ethique Livry 2/Vivacité : 13/4/19
Paris Lilas Futsal 2/As Jeunes Aulnay : 13/4/19
Paris Lilas Futsal 2/Sc Dugny : 23/3/19
Vivacité/Office Municipal Aubervilliers 2 : 27/4/19
Sevran Fu 2/Vivacité : 4/5/19
Sport Ethique/Sevran Fu 2 : 27/4/19
Sport Ethique/Paris Lilas Futsal 2 : 30/3/19

D2 B

Pierrefitte Fc 2/Drancy Futsal 2 : 29/3/19
Drancy Futsal 2/Aulnay Futsal 2 : 4/5/19
Aulnay Futsal 2/Es Parisienne 2 : 27/4/19
Pierrefitte Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 12/4/19
Drancy Futsal 2/Noisy le Grand Futsal : 13/4/19
Sevran Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 13/4/19

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

Drancy Futsal 2/Fc Sevrans 2 : 23/3/19

D2 C

As Romilly/Cité Sport et Culture 2 : 23/4/19

As Romilly/Aj Bourgetine : 26/3/19

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES**1^{ère} demande**Seniors D4 A **Espérance Paris 19è 2**/As Plaine Victoire du 17/3/19Seniors F à 7 **Vaujours Fc**/Us Paris XI du 16/3/19U18 F Poule A **Stade de l'Est**/Féminin Villepinte du 16/3/19U18 F Poule B **As La Courneuve**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 16/3/19U17 D2 A **Sc Dugny**/Fa Le Raincy du 17/3/19U17 D4 A **OI Pantin 2**/Esc Paris 20 du 17/3/19U15 D3 A **Cs Villetaneuse 2**/Fc Aulnay du 16/3/19U15 D4 A **Bagnolet Fc**/Ca Romainville du 16/3/19U15 D4 D A **Espérance Académie Football Bobigny**/OI Pantin 2 du 16/3/19U15 D5 A **Cs Villetaneuse 3**/Pierrefitte Fc 3 du 16/3/19U15 F Poule A **Uf Clichois**/Montfermeil Fc du 16/3/19U15 F Poule A **Blanc Mesnil Sf**/Etoile Fc Bobigny du 16/3/19**U15 F Poule A Fc Aulnay**/Bourget Fc du 16/3/19U15 F Poule A **Stade de l'Est**/Bagnolet Fc du 16/3/19U15 F Poule B **Blanc Mesnil Sf 2**/Noisy le Grand Fc du 16/3/19U15 F Poule C **Af Paris 18**/Es Parisienne du 16/3/19Anciens D3 B **Crampons Parisiens**/So Rosny du 17/3/19Super Vétérans Poule D **Sc Dugny**/Villepinte Fc du 17/3/1955 ans **As La Courneuve**/Es Stains du 17/3/19U13 Coupe **So Rosny**/Tremblay Fc du 16/3/19U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Ent. Paris Gaëls/Us Paris XI (équipe 5) du 16/3/19U13 Critérium **Ass Noiséenne**/Fc Coubronnois (équipes 1-2) du 16/3/19U13 Critérium **Fc Livry Gargan**/Csm Ile St Denis (équipe 5) du 16/3/19U13 Critérium **Fc Livry Gargan**/Championnet Sports (équipe 6) du 16/3/19U13 Critérium **Vaujours Fc**/Fa Le Raincy (équipe 2) du 16/3/19U13 Critérium **Paris International**/Sc Dugny (équipes 2-3) du 16/3/19U13 Critérium **Espérance Académie Football Bobigny**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19U13 Critérium **As Bondy**/Uf Clichois (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19U13 Critérium **OI Pantin**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19U13 Critérium **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19U13 Critérium **Es Parisienne**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19

Commission Sportive Générale

22 Mars 2019

- U13 Critérium **Ofc Couronnes**/Ja Drancy (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U13 Critérium **Pierrefitte Fc**/Cosmos Fc (équipes 3-4) du 16/3/19
 U13 Critérium **Stade de l'Est**/Romainville Fc (équipes 1-2-3) du 16/3/19
 U13 Critérium **Montfermeil Fc**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U13 Critérium **Villepinte Fc**/Blanc Mesnil Sf (équipe 1) du 16/3/19
 U13 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or**/Antillais Paris 19è (équipe 2) du 16/3/19
- U11 Critérium **Sfc Neuilly**/Espérance Paris 19è (équipes 5-6) du 16/3/19
 U11 Critérium **Ass Noiséenne**/Enfants de la Goutte d'Or (équipes 1-2) du 16/3/19
 U11 Critérium **Paris Sport Culture**/Antillais Paris 19è (équipes 1-2) du 16/3/19
 U11 Critérium **Etoile Fc Bobigny**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2) du 16/3/19
 U11 Critérium **Af Bobigny**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers**/Bagnolet Fc (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Cs Villetaneuse**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Montreuil Souvenir**/As Paris (équipe 1) du 16/3/19
 U11 Critérium **Championnet Sports**/As Paris (équipe 1) du 16/3/19
 U11 Critérium **Es Stains**/Paris International (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Cms Pantin**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Sc Dugny**/Ja Drancy (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **As La Courneuve**/Bourget Fc (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Uf Clichois**/Sevrans Fc (équipes 1-2-3) du 16/3/19
 U11 Critérium **Fa Le Raincy**/Espérance Académie Football Bobigny (équipes 1-2-3-) du 16/3/19
 U11 Critérium **Sfc Neuilly**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Usm Gagny**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4)
 U11 Critérium **Usm Audonienne**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2-3) du 16/3/19
 U11 Critérium **Fc Aulnay**/Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Af Epinay**/Montfermeil Fc (équipes 1-3) du 16/3/19
 U11 Critérium **Csl Aulnay**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
 U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Epp Gervaisienne (équipes 1-2-3) du 16/3/19
 U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Tremblay Fc (équipes 4-5) du 16/3/19
 U11 Critérium **Ofc Couronnes**/Gournay Fc (équipes 1-2) du 16/3/19
 U11 Critérium **Villepinte Fc**/Vaujours Fc (équipes 5-6) du 16/3/19

- U11 F Poule A **Uf Clichois**/As La Courneuve du 16/3/19
 U11 F Poule A **As Bondy**/Rsc Montreuil du 16/3/19
 U11 F Poule B **Fc Solitaires Paris Est**/Ab St Denis du 16/3/19
 U11 F Poule B **As Bondy 2**/Cs Villetaneuse du 16/3/19

2è demande

- Seniors D4 B **Drancy Fc**/As Victory du 10/3/19
 U15 D5 A **Espérance Académie Football Bobigny**/Bourget Fc 3 du 2/3/19
 U15 D5 D **Af Paris 18 3**/As Jeunesse Aubervilliers 3 du 2/3/19
 Futsal D2 B **Aulnay Futsal 2**/Fc Sevrans 2

3è dernière demande avant sanctions

- U19 D3 A **SFC NEUILLY 2**/Sport Rue Prévention du 3/3/19
 Futsal D2 B **AULNAY FUTSAL 2**/Pierrefitte Fc 2 du 2/3/19
 55 ans **AS LA COURNEUVE**/Blanc Mesnil Sf 2 du 3/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Réunion du 13 Mars 2019

Présents : M. Gérard VIVARGENT (Président), Mme Djaimila BENSLIMANE (CD). MM. Marcel FRIBOULET, Mohamed RAOUADI (CDA), Manuel COBO, Jamal SOUADJI, Tobias MOLOSSI.

Excusé : M. Jack BLACHERE.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

SENIORS

D5 B 51808.2 Ca Romainville 2/Espérance Aulnaysienne 3 du 10/3/19

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve du Ca Romainville sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Espérance Aulnaysienne 3 susceptible d'avoir joué avec les équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable en la forme,

Après lecture des feuilles de matches de l'Espérance Aulnaysienne 1 en R2 D,

Après lecture de la feuille de match du 3/3/19 Houilles Ac/Espérance Aulnaysienne,

Constatant qu'aucun joueur de cette équipe ne figure sur celle en rubrique,

Après lecture des feuilles de matches de l'Espérance Aulnaysienne 2 en D2 A,

Constatant que cette équipe jouait le même jour contre Espérance Paris 19è,

Considérant que l'Espérance Aulnaysienne n'a pas enfreint l'article 167 alinéa 2 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Ca Romainville des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U19

D2 B 52027.2 Uf Clichois/Af Paris 18 du 17/2/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Uf Clichois sur la participation de M. Siriki SORO Lic. 2547523055 de l'Af Paris 18 susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Af Paris 18,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Af Paris 18,
Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,
Après lecture du dossier de M. SORO,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 21/1/19,
Après lecture des feuilles de matches des U19 «1 » de l'Af Paris 18,
Après lecture de la feuille de match du 10/2/19 contre St Denis Us 2,
Constatant que St Denis Us 2 était forfait lors de cette rencontre et que ce joueur ne peut compter ce match dans la purge de sa suspension n'étant pas effectivement joué,
Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique,
Considérant que M. SORO a joué alors qu'en état de suspension,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation fondée, match perdu par pénalité à l'Af Paris 18 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Uf Clichois (3 points, 1 but),

Débite Af Paris 18 des frais de dossier,

Inflige une amende à l'Af Paris 18 pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige un match de suspension ferme à M. Siriki SORO Lic. 2547523055 à compter du 25/3/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U17

D3 B 52406.2 Neuilly Plaisance Sports/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 3/3/19

La Commission,

Hors la présence de Mme BENSLIMANE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Neuilly Plaisance Sports sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la feuille de match du 24/2/19 en championnat D2 B OI Noisy le Sec Banlieue 93/Af Bobigny 2,

Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match n'apparaît sur celle en rubrique,

Considérant que l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 n'a pas enfreint l'article 167 alinéa 2 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Neuilly Plaisance Sports des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Cou-

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

rantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U15

D5 B 51013.2 Neuilly Plaisance Sports 2/Af Paris 18 2 du 11/5/19

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande de l'Af Paris 18 à jouer sur son terrain le match prévu en rubrique suite au forfait de son adversaire au match aller,

Constatant que Neuilly Plaisance Sports 2 ne s'est pas déplacé lors du match « aller », le 15/12/18,

Considérant l'article 23.8 du règlement sportif général du District 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Inverse la rencontre et dit match à jouer sur les installations de l'Af Paris 18.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 C 51036.2 Bagnolet Fc 2/Championnet Sports du 13/4/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande de Championnet Sports à jouer sur son terrain le match prévu en rubrique suite au forfait de son adversaire au match aller,

Constatant que Bagnolet Fc ne s'est pas déplacé lors du match « aller », le 22/9/18,

Considérant l'article 23.8 du règlement sportif général du District 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Inverse la rencontre et dit match à jouer sur les installations de Championnet Sports.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

D5 D 51094.2 Cms Pantin 2/Af Paris 18 3 du 2/3/19

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande de l'Af Paris 18 à jouer sur son terrain le match prévu en rubrique suite au forfait de son adversaire au match aller,

Constatant que Cms Pantin 2 ne s'est pas déplacé lors du match « aller », le 12/1/19,

Considérant l'article 23.8 du règlement sportif général du District 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Inverse la rencontre et dit match à jouer sur les installations de l'Af Paris 18.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Anciens

D2 B 51314.1 Uf Clichois 2/Gournay Fc du 10/3/19

La Commission,

Hors la présence de Mme BENSLIMANE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Gournay Fc sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Uf Clichois 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable en la forme,

Après lecture des feuilles de matches de l'Uf Clichois « 1 »,

Constatant que cette équipe jouait le même jour contre Montfermeil Fc en Coupe Anciens,

Considérant que l'Uf Clichois n'a pas enfreint l'article 167 alinéa 2 des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Gournay Fc des frais de dossier.

Anciens

D1 52636.2 Afc Ile St Denis/Drancy Futsal du 25/2/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'évocation de l'Afc Ile St Denis sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Drancy Futsal susceptible d'avoir des joueurs suspendus lors de la rencontre en rubrique,

Rappelle à l'Afc Ile St Denis l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93 que seule la commission a compétence pour faire évocation, le club devant en faire la demande,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

S'en saisit néanmoins pour en faire évocation,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à Drancy Futsal,
Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,
Après lecture des suspendus éventuels de ce club,
Constatant qu'aucun joueur de Drancy Futsal du match en rubrique n'est sous le coup d'une suspension,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non fondée,

Prend connaissance de l'évocation de l'Afc Ile St Denis sur la qualification de l'ensemble de l'équipe de Drancy Futsal susceptible d'avoir des joueurs licenciés après le 31 janvier 2019 pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que le grief reproché par l'Afc Ile St Denis à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Afc Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D1 52613.1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis du 7/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'évocation de l'Afc Ile St Denis sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Paris Lilas Futsal susceptible d'avoir des joueurs suspendus lors de la rencontre en rubrique,

Rappelle à l'Afc Ile St Denis l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93 que seule la commission a compétence pour faire évocation, le club devant en faire la demande,

S'en saisit néanmoins pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à Paris Lilas Futsal,

Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en précisant qu'aucun de ses joueurs n'est sous le coup d'une suspension à la date du match en rubrique,

Après lecture des suspendus éventuels de ce club,

Constatant qu'aucun joueur de Paris Lilas Futsal du match en rubrique n'est sous le coup d'une suspension,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Dit évocation non fondée,

Prend connaissance de l'évocation de l'Afc Ile St Denis sur la qualification de l'ensemble de l'équipe de Paris Lilas Futsal susceptible d'avoir des joueurs licenciés après le 31 janvier 2019 pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que le grief reproché par l'Afc Ile St Denis à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Afc Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

U17 D3 A **OI Pantin**/As Bondy 2 du 17/2/19

U15 F Coupe **Féminin Villepinte**/Neuilly Plaisance Fc du 9/2/19

U15 F Coupe **Af Bobigny**/Uf Clichois du 9/2/19

U13 Critérium **Af Paris 18**/Ja Drancy (équipes 1-2-3) du 9/2/19

U13 Critérium **Montreuil Souvenir**/Blanc Mesnil Sf (équipe 1) du 16/2/19

U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Blanc Mesnil Sf (équipe 2) du 16/2/19

U13 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Ass Noisienne (équipes 1-2) du 16/2/19

U13 Critérium **Cms Pantin**/Fcm Aubervilliers (équipe 4) du 16/2/19

U13 Critérium **Sc Dugny**/Bourget Fc (équipe 4) du 16/2/19

U13 Critérium **Usm Gagny**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 16/2/19

U13 Critérium **St Denis Us**/Pierrefitte Fc (équipe 6) du 16/2/19

U13 Critérium **Csl Aulnay**/Stade de l'Est (équipe 1) du 16/2/19

U13 Critérium **Cs Villetaneuse**/Fc Solitaires Paris Est (équipes 1-2-3-4) du 16/2/19

U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Villemomble Sports (équipe 1) du 16/2/19

U13 F Coupe **Rsc Montreuil**/As Bondy du 9/2/19

U13 F Coupe **Af Epinay**/Féminin Villepinte du 9/2/19

U13 F Critérium Poule C **Af Epinay**/Sevran Fc du 16/2/19

U11 F Coupe **Féminin Villepinte**/As Bondy du 9/2/19

U11 F Poule B **Ab St Denis**/Féminin Villepinte du 16/2/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Dossiers en cours

Seniors D2 A Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains du 3/3/19 : Réclamation de l'Es Stains sur un changement d'arbitre assistant en cours de match de Blanc Mesnil Sf, en attente du rapport complémentaire de l'arbitre officiel, statué le 20/3/19.

Seniors D2 A Sc Dugny/Ofc Couronnes du 10/2/19 : Demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur un joueur de Dugny Sc susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de Dugny Sc, statué le 20/3/19

Seniors D2 B Bagnolet Fc/Cosmos Fc du 10/3/19 : Demande d'évocation du Cosmos Fc sur deux joueurs de Bagnolet Fc susceptibles d'être suspendus, en attente d'éventuelles observations de Bagnolet Fc, statué le 20/3/19

Seniors D4 A Cosmos Fc 2/Sc Dugny 2 du 10/3/19 : Demande d'évocation du Cosmos Fc sur un joueur de Dugny Sc susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de Dugny Sc, statué le 20/3/19

Futsal D2 A Cité Sport Culture 2/Aj Bourgetine du 2/3/19 : Non utilisation de la FMI, rapport complémentaire demandé à l'arbitre officiel, statué le 20/3/19

1Futsal D2 B Aulnay Futsal 2/Pierrefitte Fc 2 du 2/3/19 : Sanction pour non utilisation de FMI en attente de la feuille de match version papier.

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

Coupe

U11 Ca Romainville/**Us Paris XI** du 9/3/19

1er Forfait

Seniors F à 7 **Etoile Fc Bobigny**/Esd Montreuil du 9/3/19

U17 D4 D As La Courneuve 2/**Ofc Couronnes 3** du 10/3/19

Anciens D2 A Fc Coubronnois/**As Ziri** du 10/3/19

2è Forfait

U15 D5 A Pierrefitte Fc 3/**Espérance Académie Football Bobigny** du 9/3/19

Futsal D2 C **Paris Acasa 3**/Cité Sport et Culture 2 du 9/3/19

Forfait Général

U17 D4 C **Es Parisienne 2**

Futsal D2 A **Drancy Futsal 3**

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Feuille de match Informatisée (FMI)

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

U13 Coupe **Csm Ile St Denis**/Ofc Couronnes du 23/2/19 : E-mail du Csm Ile St Denis du 11/3/19 à 11h08 pour une date butoir au 4/3/19 : irrecevable.

U11 Coupe OI Noisy le Sec Banlieue 93/**Csm Ile St Denis** du 23/2/19 : E-mail du Csm Ile St Denis du 11/3/19 à 11h08 pour une date butoir au 4/3/19 : irrecevable

Anciens D3 A **Figuig Armpd**/Es Parisienne 2 du 24/2/19 : E-mail de Figuig Armpd du 6/3/19 à 15h31 pour une date butoir au 4/3/19 : irrecevable

Avertissement

Seniors Coupe Fcm Aubervilliers/**Red Star Fc** du 3/3/19 (problème d'identifiants)

U15 Coupe **Af Bobigny**/**Uf Clichois** du 2/3/19 (pas de réponse)

U15 D3 A **Cs Villetaneuse**/**Usm Gagny 2** du 2/3/19 (pas de réponse)

U15 D4 B **Ja Drancy 4**/St Denis Us 4 du 2/3/19 (transmission à effectuer la veille non le jour même ou juste avant le coup d'envoi)

U15 D5 D **Af Paris 18 3**/As Jeunesse Aubervilliers 3 du 2/3/19 (pas de tablette présentée)

U13 Coupe **Cs Villetaneuse**/**Blanc Mesnil Sf** du 2/3/19 (pas de réponse)

Anciens D2 B **Pierrefitte Fc**/Cap Nord du 3/3/19 (pas de réponse)

Amende - 100 Euros

U15 D4 A **Aulnay Fc 2**/Fcm Aubervilliers 2 du 2/3/19 (tablette non présentée car « défectueuse »)

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Dossiers en cours

Seniors D2 A Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains du 3/3/19 : Réclamation de l'Es Stains sur un changement d'arbitre assistant en cours de match de Blanc Mesnil Sf, en attente d'éventuelles observations de Blanc Mesnil Sf, statué le 13/3/19.

U17 D3 B Neuilly Plaisance Sports/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 3/3/19 : Réserve de Neuilly Plaisance Sports sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, statué le 13/3/19.

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

Coupe

U13 **Cs Villetaneuse**/Blanc Mesnil Sf du 2/3/19
Anciens Sfc Neuilly/**Es Parisienne** du 10/3/19

1er Forfait

U15 D2 A Es Parisienne/**Af Bobigny 2** du 2/3/19
U15 D4 A Af Paris 18/**Ca Romainville** du 2/3/19
U13 F Poule A Rc St Denis/**Ab St Denis** du 23/2/19
U13 F Poule B Rc St Denis 2/**Af Paris 18** du 23/2/19

2è Forfait

Néant

Forfait Général

Futsal D2 C **Fc Romainville**

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

Ac Montreuil U12 F/U13 F le 9 mars 2019 : Homologué

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Feuille de match Informatisée (FMI)

- . **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- . **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- . **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Cdm D2 **Haie Bertrand**/Championnet Sports du 17/2/19 : E-mail de Haie Bertrand du 28/2/19 à 20h47 pour une date butoir au 25/2/19 : irrecevable.

Anciens D1 Velha Guarda/**Fc Aulnay** du 10/2/19 : E-mail du Fc Aulnay du 5/3/19 à 14h20 pour une date butoir au 18/2/19 : irrecevable

Avertissement

Seniors D5 B **Cs Villetaneuse 2**/As Paris 18 2 du 24/2/19 (pas de réponse)

- U11 Coupe **Fc Solitaires Paris Est**/Paris International du 23/2/19 (pas de réponse)
- U11 Coupe **OI Noisy le Sec Banlieue 93/Csm Ile St Denis** du 23/2/19 (pas de réponse)
- U11 Coupe **Espérance Aulnaysienne/Fc Livry Gargan** du 23/2/19 (Espérance = pas de FMI préparée – Livry = pas de réponse)
- U11 Coupe As La Courneuve/**Sevrans Fc** du 23/2/19 (pas de réponse)
- U11 Coupe **As Bondy**/Espérance Paris 19è du 23/2/19 (pas de tablette)
- U11 Coupe **Montfermeil Fc**/St Denis Us du 23/2/19 (pas de réponse)
- U11 Coupe **Noisy le Grand Fc/Fa Le Raincy** du 23/2/19 (Noisy le Grand = bug sans plus d'explications – Le Raincy = pas de réponse)
- U11 Coupe Romainville Fc/**Blanc Mesnil Sf** du 23/2/19 (pas de réponse)
- U11 Coupe **Csl Aulnay/Red Star Fc** du 23/2/19 (pas de réponse)

- U13 Coupe **Red Star Fc/Etoile Fc Bobigny** du 23/2/19 (pas de réponse)
- U13 Coupe **Csl Aulnay/Af Bobigny** du 23/2/19 (Aulnay = tablette déchargée – Bobigny = pas de réponse)
- U13 Coupe **Es Parisienne**/St Denis Us du 23/2/19 (pas de réponse)
- U13 Coupe **Fc Solitaires Paris Est**/Vaujours Fc du 23/2/19 (ne savait pas que la FMI était à utiliser)
- U13 Coupe **As Bondy**/Fcm Aubervilliers du 23/2/19 (pas de tablette)
- U13 Coupe Fc Les Lilas/**Montfermeil Fc** du 23/2/19 (pas de réponse)
- U13 Coupe **Csm Ile St Denis/Ofc Couronnes** du 23/2/19 (pas de réponse)

Commission Départementale des Statuts et Règlements

13 Mars 2019

Cdm D2 **Vaujourn Fc 2/Benfica Portugais Paris 19è** du 24/2/19 pas de réponse)

Anciens Coupe **Sc Buttes Chaumont/Electricité de Paris** du 24/2/19 (pas de réponse)

Anciens D3 A **Figuig Armpd/Es Parisienne 2** du 24/2/19 (Figuig = pas de tablette présentée – Parisienne = pas de réponse)

Futsal D2 C **Sofa 93/Nouveau Souffle Fc 2** du 23/2/19 (Sofa = Transmission à faire la veille, non le jour même ou juste avant le coup d'envoi - Nouveau Souffle = pas de réponse)

Amende - 100 Euros

Futsal D2 B **Aulnay Futsal 2**/Aulnay Nord Plus du 23/2/19 (pas de réponse)

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

21 Février 2019

President : M. Abdelhafid HORMI

Présent : M. Abdelhamid HIMMI , M. Edouard EMICA

Excusés : M. Daniel LEFEVRE , M. Christian BAUDUIN

Assistent : M. Michel ESCHYLLE, M. Eric BONNETON (CD)

Désignation Délégué

Match U19 D1 CS Villetaneuse – FC Villepinte du 17/03

** Demande de la part du FC Villepinte*

La CDPME désigne M. r HIMMI en tant que délégué sur cette rencontre.

Invitations clubs

Match Senior D4B Flamboyants Villepinte - FC Aulnay

** Demande de la part du FC Aulnay*

La CDPME remercie la présence de M. Geoffroy DE NAUW des Flamboyants de Villepinte et de M. M Bethuel LEANDRE, Patrick LANDRY du FC Aulnay.

Après écoute des deux clubs et suite aux incidents survenus sur le premier match.

La CDPME en accord avec les deux clubs, propose pour les deux matchs à jouer 3 arbitres officiels et un délégué à la charge du club recevant.

Match de coupe U19 RSC Montreuil – ESP Paris 19eme

La CDPME remercie la présence de M. Marc GUENZI du RSC Montreuil et de M. M Privat KOUDOU, Mamoure FAYE de l'ESP Paris 19eme.

Après écoute des deux clubs et suite à l'antécédent entre les deux clubs.

La CDPME préconise au club recevant de renforcer la sécurisation de la rencontre. (Sécurisation des véhicules du club adverse, accompagnement entrée et sortie de stade par des dirigeants, surveillance des supporters).

Le match sera arbitré par 3 officiels (un à la charge du club recevant et deux à la charge du club demandeur) ainsi qu'un délégué à la charge du club demandeur.

Match U19 UF Clichois – FC Tremblay

** Demande de la part du FC Tremblay*

La CDPME remercie la présence de M. Mustapha OTMANI de Clichois UF et de M. Jamel ZIANI du FC Tremblay.

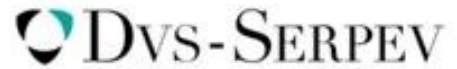
Après écoute des deux clubs et suite aux incidents survenus lors du match aller.

La CDPME propose de reporter le match à une date ultérieure en surveillant les résultats des deux équipes pour une éventuelle neutralisation de la rencontre.

Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Le club des partenaires



District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La courneuve
secretariat@district93foot.fff.fr

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.
Responsable de la publication
Marina SAUVAGE
Rédaction
Myriam AMRI

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
Directrice Administrative :	Mme. SAUVAGE Marina
Accueil :	Mme. AMRI Myriam
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Comptabilité:	M. LEFEBVRE Didier
Arbitrage :	Mme. DUMONT Cécile
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
CTD Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M.MORO Christophe
Mail: technique@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40

